

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE L'« ETUDE SUR LES MATERNITES DES MOINS DE 21 ANS »

VENREDI 29 JANVIER 2010

Participants : Béatrice Rougy (conseil régional), Florence Taillade (fédération régionale des CAF), Hélène Blard (PMI 30), Bernard Ledésert (ORS), Valérie Desmartin (ORS), Caroline Lorin (ORS), Anne-Sophie Dormont (Drass- GRSP), Sylvia Maille (Drass), Elodie Fille (DRJSCS), David Lopez (CPAM 34), Brigitte Baranoff (PMI 66), Patricia Perez (PMI 66)

Ordre du jour : la réunion a pour objectif principal de présenter l'état d'avancement de l'enquête allocataires CAF, de l'enquête PMI et les premiers résultats statistiques issus de l'exploitation du fichier état civil de l'Insee et des fichiers CAF.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ENQUETE ALLOCATAIRES CAF

Le questionnaire a été testé auprès de 3 jeunes mères accompagnées en insertion professionnelle par la mission locale de Montpellier, avec l'aide de Juliette Bonhomme. Cette séance de test a permis d'ajuster quelques parties du questionnaire (ex : dépression du post-partum) et la pertinence de la lettre de 1^{ère} page.

Finalement, le questionnaire n'a pas dû être déposé à la CNIL car le jour de naissance de la mère a été retiré du questionnaire.

Les questionnaires finalisés et les enveloppes T seront envoyés aux 6 CAF d'ici le 4 février.

Il a été convenu qu'une information au sujet de l'enquête sera diffusée auprès du personnel d'accueil CAF, susceptible de recevoir des appels. Cette information sera envoyée à la CAF de Béziers par l'ORS pour qu'elle puisse la relayer auprès des 5 autres CAF.

De même tous les personnels des PMI seront informés en interne.

Il est rappelé que l'enquête ne fera l'objet d'aucune relance, les questionnaires étant retournés de manière anonyme.

Brigitte Baranoff indique que le risque de surreprésentation de jeunes mères « suffisamment » qualifiées peut constituer un biais dans l'exploitation de cette enquête. Par exemple, la population gitane présente particulièrement dans les Pyrénées-Orientales, du fait de l'illettrisme probant des jeunes générations, risquerait d'être peu représentée.

Le comité de pilotage suggère alors d'associer les centres communaux d'action sociale et les associations concernées sur ces territoires.

Il est rappelé que tous les documents relatifs à cette enquête devront faire apparaître tous les logos des partenaires.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ENQUETE PMI

Valérie Desmartin rappelle que l'intérêt principal de l'enquête PMI est de recueillir une information auprès des jeunes mères sans biais de mémoire, comme cela pourrait être le cas dans l'enquête allocataires. Il s'agit d'une enquête « à chaud » auprès des mères de moins de 18 ans, plutôt qualitative, venant ainsi compléter l'enquête auprès des allocataires CAF. Dans un souci de ne pas générer trop de travail supplémentaire aux PMI, cette enquête est construite à partir des pratiques des PMI lors des entretiens après la naissance.

Elle vise à identifier les jeunes mineures en difficulté, évaluer leur vécu du 1^{er} mois et les aides dont elles bénéficient et celles dont elles auraient besoin. Elle se déroulera au 2nd trimestre après la fin de l'enquête périnatale.

Une réunion de travail s'est déroulée avec l'ORS et les 5 services de PMI, le 25 janvier 2010, pour préparer la grille de recueil

Les Pmi ont suggéré les points suivants :

- Chaque item de la grille d'enquête devra être lu avec la mère,
- Les questions doivent être reformulées en positif,
- La sage femme de PMI fera le remplissage,

- Conformément aux pratiques des PMI, la jeune mère devra signer son accord à participer à l'enquête
- Nadia Rachedi suggérerait au comité de pilotage de mieux identifier les raisons pour lesquelles il y a des refus d'aides.

La grille proposée a donc été réécrite en tenant compte de ces remarques.

Un guide de consignes de remplissage du questionnaire sera rédigé par l'ORS à l'intention des PMI ; il permettra in fine de partager les pratiques entre PMI.

Béatrice Rougy souligne la nécessité de formaliser les critères d'identification des compétences parentales, ce qui supposerait de définir en amont ce qui est « bien » ou « mal ». Cette piste de travail devrait alors permettre l'homogénéisation du référencement des maltraitances.

Brigitte Baranoff suggère que l'enquête PMI permette d'identifier la part des moins de 18 ans qui se trouve en difficulté pendant la grossesse, l'accouchement et/ou au retour à domicile.

Anne-Sophie Dormont indique que cette enquête n'est pas vraiment faite pour mettre en exergue des pourcentages mais plutôt le type de leviers et de freins à l'épanouissement de la jeune mère.

La grille devra proposer divers degrés de réponses comme très bien/bien/assez bien/etc. Elle sera finalisée lors d'une réunion (le 11/02) avec les PMI 30 et 66.

Il est convenu que les maternités devront être informées de l'existence de cette enquête, par un courrier fourni par Valérie Desmartin, aux PMI, qu'elles se chargeront de transmettre.

PRESENTATION DES 1ERS RESULTATS STATISTIQUES ISSUS DES FICHIERS CAF ET D'ETAT-CIVIL

Florence Taillade rappelle que le secret statistique s'applique lorsqu'il y a moins de 5 personnes allocataires.

Le comité de pilotage propose de comparer de manière plus systématique et explicite les divers chiffres et indicateurs présentés, à différentes populations de référence comme l'ensemble des femmes allocataires, l'ensemble des femmes de la région de 16 à 21 ans, l'ensemble des femmes, etc.

Les PMI souhaiteraient disposer d'une répartition de ces chiffres à différentes échelles géographiques, dont elle pourrait fournir la composition.

Les résultats statistiques détailleront, à la demande du comité de pilotage, l'analyse statistique sur les grandes villes (>40 000 habitants) et intégreront d'autres données à venir.



Le prochain comité de pilotage aura lieu **le mardi 18 mai 2010, de 10h à 12h, en salle Cerdagne**, à la DRASS. Cette séance de travail permettra de présenter :

- les résultats statistiques détaillés
- la grille d'enquête Pmi finalisée et avancement des entretiens
- les premiers résultats de l'enquête allocataires CAF

Afin de commencer sans tarder le recensement des actions et des dispositifs d'aides existants, l'ORS demande à chacun de lui envoyer les références des personnes ressources pour mener ce travail.